

# DELIBERATION

05 (3.6)

Le 19 février 2020, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 février 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, KARA, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, SEGUIN, AMBLARD,

**Procurations** : Madame DUCREUX à Madame FABRE, Monsieur A. BEAL à Monsieur CHAPOT, Madame BRUEL à Monsieur DRIOL, Monsieur PANGAUD à Monsieur FESSY, Monsieur RASCLARD à Monsieur LAROCHE,

**Secrétaire** : Madame RIVIERE.

## Objet : Bail commercial avec la SAS IMMO 4.2

Monsieur le Maire expose que Monsieur Yohan PEYRARD, Président de la SAS IMMO 4.2, projette d'installer une agence immobilière et a sollicité la Commune afin de louer un local communal situé sur la parcelle cadastrée section BL n° 107, sis 10 rue Aristide Briand à Andrézieux-Bouthéon. Ce local, précédemment occupé par la société EOVI-MCD Mutuelle, se compose d'un rez de chaussée de 42 m<sup>2</sup> et d'une cave.

Il est proposé à l'Assemblée la rédaction d'un bail commercial dans les conditions suivantes :

- Durée du bail : Neuf années entières et consécutives soit du 6 avril 2020 au 5 avril 2029.
- Montant : Loyer annuel de 6 108 € TTC, payable par mensualités de 509 € TTC. Le preneur remboursera au bailleur la taxe des ordures ménagères.
- Indexation : Le loyer sera réajusté, tant à la hausse qu'à la baisse, tous les trois ans à la date anniversaire du bail, en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de bail de location consenti pour le local commercial situé 10 rue Aristide Briand à Andrézieux-Bouthéon à conclure avec la SAS IMMO 4.2, aux conditions susvisées,
- **DESIGNE** l'Office Notarial d'Andrézieux-Bouthéon, pour la rédaction dudit bail,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 février 2020

Le Maire  
Jean-Claude SCHALK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200220-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

Affichage : 20/02/2020

Pour l'autorité compétente  
par délégation



Jean-Claude SCHALK

